

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2024-227						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de modifier le nom du Comité de coordination des ressources publiques pour Commission de coordination des ressources publiques et d'adopter son mandat révisé							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> SG-3035-01 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-01-24 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-02-06								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" data-bbox="73 650 1552 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2016-03-02</td> <td>CE-2016-671</td> <td>PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER - COMITÉ DE COORDINATION DES RESSOURCES PUBLIQUES</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u>          D'approuver et d'autoriser la mise en oeuvre des programmes de soutien financier ponctuel dans le cadre du Comité de coordination des ressources publiques pour l'année 2016 miquement; de mandater le Secrétariat de la gouvernance à réviser lesdits programmes et émettre des recommandations au besoin; de mandater le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à assurer l'analyse des demandes et émettre ses recommandations au Comité de coordination des ressources publiques en plus d'assister le comité dans son mandat; d'approuver la composition du Comité de coordination et de mandater Mmes Aline Dib, Sandra Desmeules et M. Gilbert Dumas à agir comme membres du Comité de coordination des ressources publiques.</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2016-03-02	CE-2016-671	PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER - COMITÉ DE COORDINATION DES RESSOURCES PUBLIQUES
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2016-03-02	CE-2016-671	PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER - COMITÉ DE COORDINATION DES RESSOURCES PUBLIQUES						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>ATTENDU QUE le 15 mai 1986, par sa résolution CE-86/4186, le comité exécutif constituait le Comité de coordination des ressources publiques («CCRP»);</p> <p>ATTENDU QUE la révision du mandat du CCRP vise à répondre au Rapport annuel de 2016 de la Vérificatrice générale, en plus de se conformer aux dispositions de la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval en matière de révision périodique des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Le CCRP a été mis en place en 1986 et son mandat n'a jamais fait l'objet de révision;</p> <p>ATTENDU QUE pour bien définir le mandat du CCRP à la suite du Rapport annuel précité et conformément à son programme de conformité, le Secrétariat a consulté les parties prenantes du CCRP, dont le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS) qui coordonne et assiste le CCRP dans l'accomplissement de son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE les programmes de soutien financier ponctuel, approuvés et autorisés selon la résolution CE-2016/671, ont été revus au cours des dernières années par le SCLSDS. Au terme de la révision de ces programmes et de ses discussions avec le SCLSDS, le Secrétariat de la gouvernance a constaté que les rôles et responsabilités actuels du CCRP se limitent maintenant à analyser les demandes d'aide financière soumises dans le cadre du Programme de soutien financier ponctuel aux projets spéciaux;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande de modifier le nom du Comité de coordination des ressources publiques pour «Commission de coordination des ressources publiques» à des fins d'uniformité avec les autres commissions mises sur pied par la Ville puisque cette instance n'est composée que d'élus;</p> <p>ATTENDU QU'afin que les règles de fonctionnement et de gouvernance du CCRP soient alignées avec celles qui s'appliquent aux autres instances internes de la Ville, le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé de la CCRP, joint au sommaire décisionnel, qui modifie notamment ses rôles et responsabilités ainsi que sa composition en prévoyant la nomination d'un membre qui en assume la présidence.</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2024-227
<b>REMARQUE(S)</b>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>ATTENDU QUE la révision du mandat du CCRP vise à répondre au Rapport annuel de 2016 de la Vérificatrice générale, en plus de se conformer aux dispositions de la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval en matière de révision périodique des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Le CCRP a été mis en place en 1986 et son mandat n'a jamais fait l'objet de révision;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande de modifier le nom du Comité de coordination des ressources publiques pour « Commission de coordination des ressources publiques » à des fins d'uniformité avec les autres commissions mises sur pied par la Ville puisque cette instance n'est composée que d'élus;</p> <p>ATTENDU QU'afin que les règles de fonctionnement et de gouvernance du CCRP soient alignées avec celles qui s'appliquent aux autres instances internes de la Ville, le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé de la CCRP, joint au sommaire décisionnel, qui modifie notamment ses rôles et responsabilités ainsi que sa composition en prévoyant la nomination d'un membre qui en assume la présidence.</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE, IL EST</b></p> <p><b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</b></p> <p>de recommander au conseil :</p> <p>de modifier le nom du Comité de coordination des ressources publiques pour « Commission de coordination des ressources publiques »;</p> <p>d'adopter le mandat révisé de la Commission de coordination des ressources publiques joint au sommaire décisionnel.</p>		